



Assemblée générale

Distr. générale
12 juillet 2006
Français
Original : anglais

Conférence des Nations Unies chargée d'examiner les progrès accomplis dans l'exécution du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects

New York, 26 juin-7 juillet 2006

Rapport de la Conférence des Nations Unies chargée d'examiner les progrès accomplis dans l'exécution du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects

I. Introduction

1. Dans le Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects, adopté à la Conférence des Nations Unies sur le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects qui s'est tenue à New York du 9 au 20 juillet 2001¹, les États Membres ont recommandé à l'Assemblée générale de convoquer au plus tard en 2006 une conférence chargée d'examiner les progrès accomplis dans l'exécution du Programme d'action, la date et le lieu de cette conférence devant être déterminés à la cinquante-huitième session de l'Assemblée générale.

2. Par sa résolution 58/241 du 23 décembre 2003, l'Assemblée générale a décidé de convoquer une conférence chargée d'examiner les progrès accomplis dans l'exécution du Programme d'action. Cette conférence se déroulerait à New York pour une période de deux semaines entre juin et juillet 2006.

3. Dans sa résolution 59/86 du 3 décembre 2004, l'Assemblée générale a décidé que la Conférence des Nations Unies chargée d'examiner les progrès accomplis dans l'exécution du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects se déroulerait à New York durant la période de deux semaines entre le 26 juin et le 7 juillet 2006.

¹ Voir *Rapport de la Conférence des Nations Unies sur le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects*, New York, 9-20 juillet 2001 (A/CONF.192/15), chap. IV, par. 24.



4. Dans la même résolution, l'Assemblée générale a décidé que le comité préparatoire de la Conférence tiendrait une session de deux semaines à New York du 9 au 20 janvier 2006.

5. Le comité préparatoire de la Conférence a tenu une session de deux semaines à New York du 9 au 20 janvier 2006. Son rapport a été publié sous la cote A/CONF.192/2006/RC/1.

6. Par sa décision I, le comité préparatoire a approuvé la candidature de M. Prasad Kariyawasam (Sri Lanka) à la présidence de la Conférence et a demandé au Président désigné de procéder aux consultations nécessaires et de s'occuper des questions techniques et autres questions d'organisation pendant la période précédant la Conférence. Par la suite, celui-ci a convoqué cinq réunions informelles entre mars et mai 2006.

II. Questions d'organisation et travaux de la Conférence

A. Ouverture et durée de la Conférence

7. La Conférence des Nations Unies chargée d'examiner les progrès accomplis dans l'exécution du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects a été convoquée au Siège de l'Organisation des Nations Unies, à New York, du 26 juin au 7 juillet 2006. La Conférence a été ouverte le 26 juin 2006 par le Secrétaire général adjoint aux affaires de désarmement. À la même séance, Prasad Kariyawasam a été élu Président de la Conférence. Le Président de la soixantième session de l'Assemblée générale des Nations Unies et le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies ont pris la parole devant la Conférence. Saijin Zhang, du Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences, a exercé les fonctions de Secrétaire général de la Conférence, a tenu des séances plénières et des réunions informelles. La liste des participants a été publiée sous la cote A/CONF.192/2006/RC/INF/1.

B. Règlement intérieur

8. À sa 1^{re} séance, le 26 juin, la Conférence a adopté son règlement intérieur (A/CONF.192/2006/RC/5).

C. Ordre du jour

9. À sa 1^{re} séance, le 26 juin, la Conférence a adopté l'ordre du jour ci-après (A/CONF.192/2006/RC/4) :

1. Ouverture de la Conférence par le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies.
2. Élection du Président.
3. Déclaration du Président.
4. Discours du Président de l'Assemblée générale.

5. Discours du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies.
6. Adoption du Règlement intérieur.
7. Adoption de l'ordre du jour.
8. Organisation des travaux.
9. Élection des membres du Bureau autres que le Président.
10. Pouvoirs des représentants participant à la Conférence :
 - a) Nomination des membres de la Commission de vérification des pouvoirs;
 - b) Rapport de la Commission de vérification des pouvoirs.
11. Confirmation du Secrétaire général de la Conférence.
12. Présentation du rapport du comité préparatoire par le Président du Comité.
13. Débat général.
14. Déclaration de participants autres que des États.
15. Adoption des documents finaux de la Conférence.
16. Adoption du rapport de la Conférence à l'Assemblée générale.

D. Membres du Bureau

10. La composition du Bureau de la Conférence est la suivante :

Président :

Prasad Kariyawasam (Sri Lanka)

Vice-présidents :

Larbi El Hadj Ali (Algérie)
 Gabriela Martinic (Argentine)
 Dziunik Aghajanian (Arménie)
 Dorothea Auer (Autriche)
 M. Zulfiqur Rahman (Bangladesh)
 Andrei Dapkiunas (Biélarus)
 Jean-François Régis Zinsou (Bénin)
 Carlos Sergio Duarte (Brésil)
 Radoslav Deyanov (Bulgarie)
 Earl Turcotte (Canada)
 Wu Haitao (Chine)
 Camilo Reyes (Colombie)
 Frederic Bijou (Costa Rica)
 Khaled Abdel Rahman Shamaa (Égypte)
 Juan Antonio Yanez-Barnuevo (Espagne)
 Kari Kahiluoto (Finlande)
 Witjaksono Adji (Indonésie)
 Reza Najafi (République islamique d'Iran)
 Meir Itzhaki (Israël)

Raymond Wolfe (Jamaïque)
Yoshiki Mine (Japon)
Simeon A. Adekanye (Nigéria)
Antonio Garcia Revelli (Pérou)*
Jacek Januchowski (Pologne)
Josef Vitek (République tchèque)
Emmanuel René Moïse (Sénégal)
Aljaz Arih (Slovénie)
Jurg Streuli (Suisse).

E. Documentation

11. La liste de documents de la Conférence figure dans l'annexe au présent document.

III. Pouvoirs

12. Conformément à l'article 4 de son règlement intérieur (A/CONF.192/2006/RC/5), qui stipule que la composition de sa commission de vérification des pouvoirs est fondée sur celle de la Commission de vérification des pouvoirs de l'Assemblée générale des Nations Unies à sa soixantième session, la Conférence a nommé le Cameroun, la Chine, les États-Unis d'Amérique, la Fédération de Russie, le Panama, le Portugal, Sainte-Lucie, Samoa et la Sierra Leone membres de sa commission de vérification des pouvoirs.

13. À sa 13^e séance, tenue le 7 juillet, la Conférence a adopté le projet de résolution recommandé au paragraphe 13 du rapport de la Commission de vérification des pouvoirs (A/CONF.192/2006/RC/8), laquelle avait examiné les pouvoirs des représentants des États Membres et les avait jugés en bonne et due forme.

IV. Débat général de haut niveau

14. Au cours de ses sept premières séances, du 26 au 29 juin 2006, ainsi qu'à sa 11^e séance, le 3 juillet 2006, la Conférence a tenu son débat général de haut niveau.

15. À sa 1^{re} séance, le 26 juin, la Conférence a entendu les déclarations faites par les représentants de l'Autriche (au nom de l'Union européenne), de la Belgique, de la Norvège, du Royaume-Uni, du Japon, de Sri Lanka, du Mexique, de l'Argentine (au nom du Marché commun du Sud (MERCOSUR) et des États associés), du Myanmar [au nom de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN)], de l'Albanie et de l'Indonésie.

16. À la 2^e séance de la Conférence, le 26 juin, Sylvester Ekundayo Rowe (Sierra Leone) a présenté le rapport du Comité préparatoire (voir A/CONF.192/2006/RC.1) en sa qualité de Président du Comité.

* Par télécopie datée du 14 juillet 2006, la Mission permanente du Pérou auprès de l'Organisation des Nations Unies a informé le Secrétariat que M. Ricardo Morote avait exercé les fonctions de vice-président durant la Conférence.

17. Toujours à sa 2^e séance, la Conférence a entendu les déclarations faites par les représentants de la Suisse, de la Colombie, de la Papouasie-Nouvelle-Guinée (au nom du Forum des îles du Pacifique), de la Barbade [au nom de la Communauté des Caraïbes (CARICOM)], de l'Allemagne, du Canada, de la Slovénie (au nom du Réseau de la sécurité humaine), de la Jamaïque, de l'Australie, de la Chine, du Brésil, du Chili, de la Croatie, du Maroc, des Fidji et du Mali.

18. À sa 3^e séance, le 27 juin, la Conférence a entendu les déclarations faites par les représentants du Nicaragua, de l'Algérie (au nom du Groupe des États arabes), de l'Inde, du Zimbabwe (au nom du Groupe des États d'Afrique), du Bélarus (au nom de l'Organisation du Traité de sécurité collective), du Libéria, du Burkina Faso, du Liban, de l'Andorre, de la Nouvelle-Zélande, du Bangladesh, du Kenya, de la Namibie, du Costa Rica, de la République bolivarienne du Venezuela, du Viet Nam, du Kirghizistan et des Pays-Bas.

19. À sa 4^e séance, le 27 juin, la Conférence a entendu les déclarations des représentants du Congo, du Mozambique, des États-Unis, de la Zambie, de la République de Corée, du Ghana, de la Bolivie, de la Fédération de Russie, de la République démocratique du Congo, de la République arabe syrienne, du Pérou, de l'Uruguay, de la Turquie, de la République-Unie de Tanzanie, du Yémen, de l'Afrique du Sud et d'Israël.

20. À sa 5^e séance, le 28 juin, la Conférence a entendu les déclarations des représentants du Gabon, de l'Angola, de la République islamique d'Iran, du Cambodge et de l'Ukraine.

21. À sa 6^e séance, le 28 juin, la Conférence a entendu les déclarations des représentants de la République dominicaine, de la Malaisie, du Pakistan, de la Papouasie-Nouvelle-Guinée, du Paraguay, de l'Espagne, du Liechtenstein, de l'Iraq, de la Bosnie-Herzégovine, de l'Ouganda, de l'Égypte, du Kazakhstan, du Bénin, de l'Algérie, des Philippines, du Togo et du Zimbabwe, de l'Observateur permanent du Saint-Siège et des représentants du Qatar et de la Jordanie.

22. À sa 7^e séance, le 29 juin, la Conférence a entendu les déclarations des représentants des Îles Salomon, du Panama, du Tadjikistan, du Sénégal, d'El Salvador, du Bélarus, de l'ex-République yougoslave de Macédoine et de la Jamahiriya arabe libyenne.

23. À sa 10^e séance, le 30 juin, la Conférence a tenu un débat thématique, coprésidé par l'Ambassadeur Yoshiki Mine (Japon) et l'Ambassadeur Pasi Patokallio (Finlande), sur les progrès accomplis et les problèmes rencontrés dans l'exécution du Programme d'action, l'accent ayant été mis en particulier sur la coopération et l'assistance au niveau international et sur les pratiques exemplaires issues des projets relatifs aux armes légères. Des déclarations ont été faites par les représentants du Cambodge, de l'Autriche (au nom de l'Union européenne), du Japon, de l'Australie, du Canada, de Sri Lanka, du Lesotho, du Samoa, du Mali, de la Papouasie-Nouvelle-Guinée, des États-Unis et de l'Indonésie (au nom du Mouvement des pays non alignés), et par les représentants de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et du Centre régional des armes légères.

24. À sa 11^e séance, le 3 juillet, la Conférence a clos le débat de haut niveau en entendant les déclarations faites par les représentants de Cuba, de la Thaïlande, de l'Arabie saoudite, des Émirats arabes unis, du Guatemala, de la Sierra Leone, du

Soudan, du Nigéria, de l'Arménie, de l'Islande, de la République de Moldova, de la République centrafricaine, du Népal, du Botswana, du Niger [au nom des pays de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO)], du Burundi, de Haïti, du Rwanda et de l'Équateur, et par l'Observateur permanent de la Palestine.

Déclarations des participants autres que les États

25. À sa 7^e séance, le 29 juin, la Conférence a également entendu les déclarations des organisations internationales et régionales suivantes : Mécanisme de coordination de l'action concernant les armes légères (CASA), Interpol, Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, Union interparlementaire, Organisation des États américains, Ligue des États arabes, Centre régional des armes légères, Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement (UNIDIR), PNUD, Communauté d'Afrique de l'Est, Comité international de la Croix-Rouge (CICR), OSCE, Organisation mondiale de la santé (OMS), Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) et Communauté d'États indépendants (CEI).

26. À sa 8^e séance, le 29 juin, la Conférence a entendu une déclaration faite par le représentant de la CEDEAO.

27. À sa 9^e séance, le 30 juin, la Conférence a entendu les déclarations des organisations non gouvernementales et des personnes suivantes : Defence Small Arms Advisory Committee, Forum mondial sur l'avenir des activités de tir sportif, British Shooting Sports Council, Institut canadien pour l'intervention du législateur, ProTELL (Suisse), South African Gunowners' Association, Coalition du Brésil, Association nationale canadienne pour les armes à feu, National Muzzle Loading Rifle Association, Sporting Arms and Ammunition Manufacturers Institute, Safari Club International, Fair Trade Group, Groupe consultatif de fabricants du Forum mondial sur l'avenir des activités de tir sportif, Réseau d'action international contre les armes légères (RAIAL), M^{me} Shelley Barry, Amnesty International, Réseau congolais d'action sur les armes légères (RECAAL), Million Mom March, Oxfam, M. Julius Arile Lomerinyang, Permanent Peace Movement, M. Kingsley Rodrigo, Instituto Sou da Paz (Brésil), Centre for Democratic Empowerment (Libéria), Association of People with Disabilities, Association internationale des médecins pour la prévention de la guerre nucléaire (section d'El Salvador), Centre for Humanitarian Dialogue et Conseil des églises.

V. Examen et adoption du document final de la Conférence et du rapport adressé par celle-ci à l'Assemblée générale

28. Du 30 juin au 7 juillet, la Conférence a tenu plusieurs séances officielles au cours desquelles elle a examiné et négocié le projet de document final.

29. Lors de la séance officielle du 29 juin, la Conférence a décidé d'adopter un document officiel que son président avait présenté le 27 juin comme document de travail de la Conférence (voir A/CONF.192/2006/RC/WP.4).

30. À sa 14^e séance, le 7 juillet, la Conférence n'est pas parvenue à s'entendre sur un document final; elle a en revanche adopté par consensus son rapport adressé à l'Assemblée générale.

Annexe

Documentation

La Conférence était saisie des documents suivants :

- a) Rapport du Comité préparatoire de la Conférence des Nations Unies chargée d'examiner les progrès accomplis dans l'exécution du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects (A/CONF.192/2006/RC/1);
- b) Lettre datée du 16 juin 2006, adressée au secrétariat de la Conférence d'examen par le Représentant permanent de la Suisse auprès de l'Organisation des Nations Unies (A/CONF.192/2006/RC/2);
- c) Lettre datée du 19 juin 2006, adressée au Président désigné de la Conférence d'examen par le Représentant permanent de la Thaïlande auprès de l'Organisation des Nations Unies (A/CONF.192/2006/RC/3);
- d) Ordre du jour (A/CONF.192/2006/RC/4);
- e) Règlement intérieur de la Conférence (A/CONF.192/2006/RC/5);
- f) Note verbale datée du 29 juin 2006, adressée au secrétariat de la Conférence d'examen par la Mission permanente de la Fédération de Russie auprès de l'Organisation des Nations Unies (A/CONF.192/2006/RC/6);
- g) Note du Secrétariat (Déclaration d'Antigua (Guatemala), A/CONF.192/2006/RC/7) :
- h) Rapport de la Commission de vérification des pouvoirs (A/CONF.192/2006/RC/8) :
- i) Projet d'ordre du jour provisoire (A/CONF.192/2006/RC/L.1);
- j) Règlement intérieur provisoire de la Conférence (A/CONF.192/2006/RC/L.2);
- k) Document de travail présenté par le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord (A/CONF.192/2006/RC/WP.1);
- l) Document de travail présenté par le Kenya (A/CONF.192/2006/RC/WP.2);
- m) Document de travail présenté par le Canada (A/CONF.192/2006/RC/WP.3);
- n) Document de travail présenté par le Président (A/CONF.192/2006/RC/WP.4);
- o) Document de travail présenté par le Ghana, le Kenya, la Norvège, l'Ouganda, les Pays-Bas, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et la Suisse (A/CONF.192/2006/RC/WP.5);
- p) Document de travail présenté par le Nicaragua (A/CONF.192/2006/RC/WP.6);
- q) Liste des participants (A/CONF.192/2006/RC/INF/1);

- r) Liste des organisations non gouvernementales (demandant à être accréditées conformément à l'article 63 du Règlement intérieur provisoire) (A/CONF.192/2006/RC/INF/2 et Add.1);
 - s) Projet de programme de travail indicatif (A/CONF.192/2006/RC/CRP.1);
 - t) Document de séance présenté par les Pays-Bas (A/CONF.192/2006/RC/CRP.2);
 - u) Document de séance présenté par le Département des affaires de désarmement (directives sur les sexospécificités à l'intention de la Conférence d'examen) (A/CONF.192/2006/RC/CRP.3);
 - v) Document de séance présenté par l'Autriche (A/CONF.192/2006/RC/CRP.4);
 - w) Document de séance présenté par l'Indonésie au nom des membres du Mouvement des pays non alignés (A/CONF.192/2006/RC/CRP.5);
 - x) Document de séance présenté par l'Union africaine (A/CONF.192/2006/RC/CRP.6);
 - y) Liste des propositions et amendements au document de travail A/CONF.192/2006/RC/WP.4 présenté par le Président (A/CONF.192/2006/RC/CRP.7) ;
 - z) Document de séance, en date du 6 juillet 2006, présenté par l'Union africaine (A/CONF.192/2006/RC/CRP.8).
-